

**Suivi annuel des résultats régionaux  
prévus à l'Entente Canada-Québec  
concernant  
Vers un chez-soi 2019-2024**

2023-2024

Direction des programmes santé mentale et dépendance

## 1. Introduction

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées sous Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Un premier suivi fut publié en 2022-2023 et détaille les résultats régionaux observés pour ce même exercice (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023). Ce rapport est une mise à jour des résultats régionaux de l'exercice 2023-2024 qui inclut les résultats du rapport de l'exercice 2022-2023.

## 2. Suivi et amélioration continue

### Réflexion critique, principaux constats et enjeux

L'évolution du phénomène de l'itinérance a mené à une réflexion critique à l'égard des grands enjeux entourant la cohabitation urbaine pour identifier des stratégies d'action dans une perspective intersectorielle. Les situations d'itinérance en milieu urbain provoquent des tensions sociales en lien avec le partage des espaces publics. En ce sens, un premier constat est appuyé par la nécessité de maintenir des activités de sensibilisation aux réalités vécues par les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, dans le but de contribuer à une plus grande ouverture sociale et du fait même, renforcer une vision de responsabilité collective. Les partenariats bien établis dans la région entre les représentants des ministères et les organismes communautaires facilitent la mise en application d'approches collaboratives et adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Les résultats communautaires ont permis de souligner divers constats et enjeux en lien avec la trajectoire vers les ressources d'hébergement et de logement. D'ailleurs, le faible taux d'occupation des logements et le manque de logements sociaux ou à prix modique représentent une entrave majeure à l'accès à un toit pour les personnes en situation d'itinérance. Malgré les programmes sociaux disponibles, tel que le Programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre de la mesure 1.1 et 5.3 du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026, il demeure encore un défi considérable de recruter des propriétaires sympathisants. De plus, le transport est aussi un enjeu important à l'égard de l'accès aux ressources d'hébergement et de logement, notamment en lien avec les particularités géographiques de la région.

Durant la dernière année, dans le cadre des rencontres de rétroaction avec les communautés désignées, à la suite de la réception des versions préliminaires du PARCI, certaines demandes d'ajouts ou de modifications ont été formulées auprès du CISSS de Lanaudière. À la suite de la réception des versions finales, il a été constaté que certains éléments, parmi ceux énumérés ci-haut, étaient toujours manquants dans le PARCI. Il a été convenu avec Infrastructure Canada que ceux-ci soient ajoutés. Ces éléments ont été intégrés aux sections en annexe du PARCI. Une annexe spécifique a été publiée à cet effet. Conséquemment, tous les résultats et indicateurs ont été mis à jour permettant ainsi une meilleure compréhension des données.

### **3. Accès du public aux résultats régionaux**

Le suivi annuel des résultats de l'avancée des travaux de l'accès coordonné sera publié sur le site Web du CISSS de Lanaudière.

## **Annexe A : Suivi annuel des résultats régionaux**

L'itinérance chronique est suivie par l'ensemble des régions visées par le volet communautés désignées, en cohérence avec l'Entente VCS. Les autres résultats régionaux sont ceux que les communautés ont identifiés dans leur PARCI pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables.

### **Résultat : Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.**

#### **Définition de l'itinérance chronique**

*Définition fédérale : L'itinérance chronique est de 180 jours d'itinérance au cours de la dernière année et/ou 546 jours d'itinérance au cours des 3 dernières années.*

Plus précisément, la définition de l'itinérance chronique retenue dans Lanaudière s'inscrit en adéquation avec les priorités régionales et les orientations de l'Entente Canada-Québec pour prévenir et réduire l'itinérance au sein de la communauté.

Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. D'après la définition canadienne<sup>1</sup>, l'itinérance chronique est caractérisée par au moins un des critères suivants :

- La personne doit avoir été en situation d'itinérance pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année;
- Elle doit avoir été en situation d'itinérance récurrente pendant un total de 18 mois ou plus au cours des trois dernières années.

De plus, la personne en situation d'itinérance chronique est souvent confrontée aux situations suivantes :

- Elle se retrouve dans des lieux extérieurs ou des endroits qui ne sont pas dédiés à l'habitation humaine permanente;
- Elle a eu recours à des hébergements d'urgence;
- Elle demeure temporairement chez une autre personne ou en hébergement de courte durée sans garantie de résidence prolongée ou sans possibilité d'accès à un logement permanent, salubre et sécuritaire.

---

<sup>1</sup> Infrastructure Canada (2022). Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte. Repéré à : [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl\\_oag\\_202211\\_05\\_f.pdf](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_202211_05_f.pdf)

## Indicateur retenu pour le suivi de l'itinérance chronique

Dans le PARCI 2022-2024, le principal indicateur retenu proposé par l'entente Canada-Québec pour suivre l'évolution de l'itinérance chronique dans la région de Lanaudière est **une réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.**

Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec – *Tout le monde compte* réalisé en 2022 s'inscrit dans la démarche du troisième portrait de l'itinérance au Québec rédigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les résultats de ce dénombrement permettent de suivre l'évolution du phénomène de l'itinérance en comparaison des données recueillies lors du dénombrement de 2018. Vous trouverez ci-dessous un court tableau avec quelques exemples de données comparables.

Dénombrements réalisés		
Indicateurs	2018	2022
Nombre de répondants en situation d'itinérance depuis un an	22 %	34 %
Nombre de répondants en situation d'itinérance depuis moins de 1 mois	24 %	7 %
Total des répondants =	129	143
Nombre de répondants qui sont à moins d'une année depuis leur premier épisode d'itinérance	40 %	27 %
Nombre de répondants qui sont à plus de 10 ans depuis leur premier épisode d'itinérance	25 %	27 %
Total des répondants =	146	150
Nombre de répondants qui ont évoqué que la consommation de substances est la raison de la perte de logement	42 %	40 %
Nombre de répondants qui ont évoqué que les problèmes de santé mentale la raison de la perte de logement	17 %	9 %
Total des répondants =	171	154

## Système de gestion de l'information

Les données utilisées pour l'analyse de cet indicateur proviennent de la plateforme HESTIA fournie par la HUTTE, permettant la gestion, l'organisation et la centralisation des informations, en plus d'émettre des rapports et des statistiques en lien avec le phénomène de l'itinérance dans les communautés désignées. La mise à jour du logiciel HESTIA est faite de manière mensuelle. De plus, la plateforme permet d'obtenir des données et des statistiques en fonction de plusieurs éléments, notamment :

- Du sexe (femmes / hommes);
- Durée moyenne de séjour;
- Du nombre d'épisodes d'itinérance;
- Du type d'itinérance (chronique, cyclique et situationnel).

Résultat attendu : Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.		
Indicateurs annuels au sein de la communauté :		
- Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement		
- Le placement en logement s'est fait via une approche de type stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)		
Cible annuelle	2022 - 2023	2023 - 2024
Favoriser le retour en logement de 300 personnes se trouvant en situation d'itinérance chronique.	331	613

Pour l'exercice 2022-2023, au total 608 personnes en situation d'itinérance chronique ont reçu des services d'une ressource d'hébergement d'urgence et transitoire en communautés désignées. De ces personnes, 55 % d'entre elles (331) ont été accompagnées vers la stabilité résidentielle et placées en logement permanent ou en maison de chambres. En fonction de la répartition par sexe, ce nombre (331) représentait 57 % de femmes et 54 % d'homme en situation d'itinérance chronique.

Pour l'exercice 2023-2024, au total, 1561 personnes en situation d'itinérance chronique ont reçu des services d'une ressource d'hébergement d'urgence et transitoire en communautés désignées. De ces personnes, 823 ont été hébergées dans les services transitoires et 613 d'entre elles ont été accompagnées vers la stabilité résidentielle et placée en logement permanent ou en maison de chambres, équivalent à 74 % des personnes accueillies dans en hébergement transitoire. En fonction de la répartition par sexe, ce nombre (613) représentait 55 % de femmes et 45 % d'homme. D'autre part, les personnes avec un profil d'itinérance chronique, représentant 73 % de toutes les personnes hébergées dans les services de La HUTTE Terrebonne et Joliette pour 66 % des personnes orientés vers le logement ou en chambre à la sortie.

## **Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance**

D'autres résultats régionaux étaient visés et ont été retenus en matière de prévention et de réduction de l'itinérance en communautés désignées dans la région de Lanaudière.

1. Favoriser le placement en logement des personnes hébergées en chambre de transition (adultes et jeunes).
2. Préconiser la prévention et l'accompagnement chez les jeunes de 18 à 25 ans vivant en situation d'itinérance chronique ou épisodique par l'accès à un appartement supervisé. Les jeunes concernés sont majoritairement marginalisés et en situation de rupture sociale.
3. Réduire l'itinérance chez les jeunes de 18 à 30 ans par une intervention de type stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA).
4. Favoriser le maintien en logement des personnes vulnérables par un accompagnement soutenant la stabilité résidentielle.
5. Mettre en place une structure de concertation entre les acteurs clés en itinérance, incluant une révision du comité directeur régional en itinérance.

## **Les systèmes de gestion de l'information**

Les résultats communautaires et les données transmises par le Centre Le Diapason proviennent de la plateforme ADCstat, un logiciel de gestion de l'information fait pour les Auberges du cœur du Québec. ADCstat permet une gestion simplifiée des dossiers et des séjours, en plus d'avoir accès à des statistiques en temps réel en fonction de divers indicateurs, dont le sexe et l'âge des jeunes. Ce logiciel prévoit des mises à jour en continu directement en ligne, ainsi que des sauvegardes quotidiennes.

Les résultats communautaires transmis par Travail de rue Lavaltrie proviennent de grilles de mobilité complétées. Cet outil d'intervention et de collectes de données a été développé en concertation entre Hébergement d'urgence de Terrebonne, Café de rue Solidaire de Terrebonne, Centre Le Diapason et Travail de rue Lavaltrie. La grille permet un schéma décisionnel pour référer vers une approche de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), incluant les types d'hébergement fréquentés dans la dernière année, les déplacements de la personne dans la dernière année, le nombre de jours où la personne a vécu en situation d'instabilité résidentielle, l'endroit où la personne désire habiter et les divers points de rupture.

La ressource Maison Oxygène de L'Assomption utilise le logiciel Microsoft Access comme base de données. Ainsi, les résultats communautaires sont relevés à partir d'une requête permettant de créer des formulaires simplifiés selon les éléments désirés. Des mises à jour du logiciel sont disponibles de manière régulière pour cette application.

Pour la ressource d'hébergement d'urgence de Terrebonne, la HUTTE, les résultats communautaires et les données présentées ci-dessous proviennent de la plateforme HESTIA permettant la gestion, l'organisation et la centralisation des informations, en plus

d'émettre des rapports et des statistiques en lien avec le phénomène de l'itinérance dans les communautés désignées. La mise à jour du logiciel HESTIA est faite de manière mensuelle. De plus, la plateforme permet d'obtenir des données et des statistiques en fonction de plusieurs éléments, notamment :

- Du sexe (femmes / hommes);
- De la durée moyenne de séjour;
- Du nombre d'épisodes d'itinérance;
- Du type d'itinérance (chronique, cyclique et situationnel).

**Résultat : Favoriser le placement en logement des personnes hébergées en chambre de transitions (adultes et jeunes).**

**Indicateur retenu pour le suivi du placement en logement des personnes hébergées en chambre de transition**

Afin de suivre le taux de placement en logement des personnes hébergées en chambre de transition dans la région, divers systèmes de gestion de l'information permettent d'émettre des statistiques sur le groupe d'âge et sur le nombre de personnes placées en logement après un séjour en chambre de transition en communautés désignées.

<b>Résultat attendu : Favoriser le placement en logement des personnes hébergées en chambre de transitions (adultes et jeunes).</b>		
<b>Indicateur annuel au sein de la communauté :</b> - Nombre de personnes en chambre de transition qui ont été placées en logement		
<b>Cible annuelle</b>	<b>2022 - 2023</b>	<b>2023 - 2024</b>
Assurer le placement en logement de 40 % des personnes hébergées en chambre de transition.	72 %	84 %

Pour l'exercice 2022-2023, La Maison Oxygène de L'Assomption a accompagné 29 personnes en chambre de transition vers l'intégration d'un logement. À la ressource La HUTTE, 61 personnes sur 99 hébergées en chambre de transition ont été placées en logement.

Pour l'exercice 2023-2024, La Maison Oxygène Joliette-Lanaudière a accompagné 27 personnes en chambre de transition vers l'intégration d'un logement. À la ressource La HUTTE, des 119 personnes hébergées en chambre de transition, 97 ont été placées en logement.

**Résultat : Préconiser la prévention et l'accompagnement chez les jeunes de 18 à 25 ans vivant en situation d'itinérance chronique ou épisodique par l'accès à un appartement supervisé. Les jeunes concernés sont majoritairement marginalisés et en situation de rupture sociale.**

**Indicateur retenu pour le suivi de l'accès aux appartements supervisés pour les jeunes de 18 à 25 ans en situation d'itinérance chronique ou épisodique**

Le Centre Le Diapason est un service d'hébergement, d'appartements supervisés et d'écoute téléphonique pour les adolescents. Les appartements supervisés sont accessibles aux jeunes adultes âgés de 18 à 20 ans à la recherche d'une stabilité résidentielle et qui requièrent un accompagnement pour développer leur autonomie et certaines habiletés, notamment pour la recherche d'un emploi ou pour la planification d'un budget.

En regard des besoins liés aux logements sociaux, la ressource d'hébergement d'urgence la HUTTE a procédé à la construction de six logements pour les jeunes de 18 à 25 ans en situation d'itinérance chronique ou épisodique, durant l'exercice financier 2022-2023. Les jeunes hébergés peuvent occuper le logement pour une période allant jusqu'à trois ans, en plus de recevoir un accompagnement vers la stabilité résidentielle, incluant une démarche reliée à un retour aux études ou à l'emploi.

En communautés désignées, l'indicateur retenu pour suivre l'atteinte de ce résultat est lié au taux d'occupation des appartements supervisés pour les jeunes de 18 à 25 ans.

<b>Résultat attendu : Préconiser la prévention et l'accompagnement chez les jeunes de 18 à 25 ans vivant en situation d'itinérance chronique ou épisodique, majoritairement marginalisés, en situation de rupture sociale par l'accès à un appartement supervisé</b>		
<b>Indicateur annuel au sein de la communauté :</b> - Nombre de jeunes de 18 à 25 ans en situation d'itinérance chronique qui ont eu accès à un appartement supervisé		
<b>Cible annuelle</b>	<b>2022 - 2023</b>	<b>2023 - 2024</b>
Accès à 5 places en appartements supervisés	Atteinte	Atteinte

Pour l'exercice 2022-2023, les 5 places d'appartements supervisés du Centre Le Diapason (jeunes 18 à 20 ans), ont été occupées par 5 jeunes. Au 31 mars 2023, le projet de 6 logements supervisés de la HUTTE était toujours en construction, afin d'accueillir en juin 2023 des jeunes âgés de 18 à 25 ans vivant en situation d'itinérance chronique ou épisodique.

Pour l'exercice 2023-2024, les 5 places d'appartements supervisés du Centre Le Diapason (jeunes 18 à 25 ans), ont été occupées par un total de 7 jeunes. Les 6 logements supervisés à la HUTTE ont permis d'accueillir des jeunes de 18 à 25 ans.

**Résultat : Réduire l'itinérance chez les jeunes de 18 à 30 ans par une intervention de type stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA).**

**Indicateur retenu pour le suivi de l'itinérance chronique chez les jeunes de 18 à 30 ans par une intervention de type SRA**

Afin de suivre ce résultat, la saisie de données sur des plateformes de gestion de l'information permet aux partenaires communautaires d'émettre des statistiques sur le nombre de jeunes, de 18 à 30 ans, rejoints par une approche de type SRA.

D'ailleurs, le modèle d'intervention SRA est défini par l'entente Québec-Canada dans le cadre de la *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance* (SPLI) « comme un modèle de réduction de l'itinérance désigné comme *Logement d'abord* dans la littérature scientifique et adapté aux circonstances de la collectivité locale »<sup>2</sup>. Dans le but de réduire l'itinérance par une approche globale, les principes d'intervention du modèle sont :

1. *L'accès immédiat à un logement permanent et des services d'accompagnement, sans obligation d'être considéré prêt à vivre en logement;*
2. *L'autodétermination et le choix en matière de logement;*
3. *La distinction entre l'offre de logement et celle des autres services;*
4. *L'accès au logement sans autres conditions que celles requises de tout locataire;*
5. *L'intégration du logement au sein de la collectivité;*
6. *Le renforcement des compétences et de l'autonomie.*<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada (2025). Entente Canada-Québec concernant la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) 2014-2019, Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

<sup>3</sup> CRÉMIS (2019). L'approche globale en accompagnement résidentiel. Repéré à : <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lapproche-globale-en-accompagnement-residentiel-2/>

<b>Résultat attendu : Réduire l'itinérance chez les jeunes de 18 à 30 ans par une intervention de type stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)</b>		
<b>Indicateur annuel au sein de la communauté :</b>		
- Nombre de jeunes de 18 à 30 ans en situation d'itinérance chronique rejoints par une approche d'intervention de type SRA		
<b>Cible annuelle</b>	<b>2022 - 2023</b>	<b>2023 - 2024</b>
Réduire l'itinérance chez 200 jeunes par une approche de stabilité résidentielle avec accompagnement	285	325

Pour l'exercice 2022-2023, Le Centre Le Diapason a accompagné 6 jeunes en situation d'itinérance, sur une base régulière d'environ 1 à 5 interventions par semaine. La Maison Oxygène de L'Assomption a effectué 762 interventions de type SRA auprès de 48 jeunes de 18 à 30 ans en situation d'itinérance chronique. L'organisme Travail de rue Lavaltrie a accompagné 2 jeunes, âgés de 21 et 27 ans. La HUTTE a accompagné 229 jeunes âgés de 18 à 30 ans vers le logement et s'y maintenir. De ceux-ci, 141 jeunes ont fait un passage en logement ou en chambre. De ceux-ci, 54 jeunes ont accepté un suivi SRA et 51 personnes se sont maintenues en logement.

Pour l'exercice 2023-2024, Le Centre Le Diapason a accompagné 13 jeunes en situation d'itinérance, sur une base régulière d'environ 1 à 5 interventions par semaine. La Maison Oxygène Joliette-Lanaudière a effectué 445 interventions de type SRA auprès de 55 jeunes de 18 à 30 ans en situation d'itinérance chronique. L'organisme Travail de rue Lavaltrie a accompagné 6 jeunes âgés entre 18 à 30 ans, dont 4 femmes et 2 hommes en situation d'itinérance chronique vers la stabilité résidentielle. La HUTTE Joliette et Terrebonne a accompagné 251 jeunes âgés de 18 à 30 ans. De ceux-ci, 139 jeunes ont fait un passage en logement ou en chambre. Puis, 49 d'entre eux ont accepté un suivi SRA et les 49 se sont maintenus en logement.

**Résultat : Favoriser le maintien en logement des personnes vulnérables par un accompagnement soutenant la stabilité résidentielle.**

**Indicateur retenu pour le suivi du maintien en logement des personnes vulnérables grâce à un accompagnement de type SRA**

Afin de suivre ce résultat, la saisie de données sur des plateformes de gestion de l'information permet d'émettre des statistiques sur le nombre de personnes vulnérables maintenues en logement, grâce à un accompagnement soutenant la stabilité résidentielle, durant la période de référence et celles suivies depuis une période financière précédente.

<b>Résultat attendu : Favoriser le maintien en logement des personnes vulnérables par un accompagnement soutenant la stabilité résidentielle.</b>		
<b>Indicateur annuel au sein de la communauté :</b>		
- Nombre de personnes maintenues en logement grâce à un soutien de ressources dédiées à la stabilité résidentielle en itinérance		
<b>Cible annuelle</b>	<b>2022 - 2023</b>	<b>2023 - 2024</b>
Maintenir en logement de 260 personnes grâce à un soutien vers la stabilité résidentielle	297	324

Pour l'exercice 2022-2023, Le Centre Le Diapason a favorisé le maintien en logement de 6 jeunes, âgés de 18 à 20 ans, grâce à une approche de type SRA. La HUTTE a favorisé le maintien en logement de 180 personnes. En plus, 111 personnes, suivies depuis une période financière précédente, ont bénéficié d'un accompagnement du type SRA favorisant le maintien en logement.

Pour l'exercice 2023-2024, Le Centre Le Diapason a favorisé le maintien en logement de 7 jeunes, âgés de 17 à 25 ans, grâce à une approche de type SRA. La HUTTE a favorisé le maintien en logement de 317 personnes, bénéficiant d'un accompagnement du type SRA favorisant le maintien en logement.

**Résultat : Mettre en place une structure de concertation entre les acteurs clés en itinérance, incluant une révision du comité directeur régional en itinérance (CRIL).**

**Indicateur retenu pour le suivi du continuum de soutien avec les différentes équipes de proximité des organismes communautaires et du CISSS de Lanaudière**

Dans une perspective régionale de lutte à l'itinérance, une structure de concertation et de collaboration intersectorielle entre les divers acteurs clés permet d'aborder les enjeux collectifs liés au phénomène de l'itinérance. Cette structure liée au CRIL assure une fluidité des trajectoires et la mise en place d'actions concertées entre les partenaires communautaires, les offices municipaux d'habitation (OMH), les municipalités et les villes, les équipes mixtes d'intervention policière et le réseau de la santé et de services sociaux. L'évaluation des rencontres permet aux participants d'exprimer leur niveau de satisfaction sur la structure de concertation mise en place et d'y apporter les ajustements nécessaires. Une recension des résultats communautaires et du nombre de rencontres permet d'assurer une continuité et une fluidité de services entre les différentes équipes de proximité des organismes communautaires et du CISSS de Lanaudière.

<b>Résultat attendu : Mettre en place une structure de concertation entre les acteurs clés en itinérance, incluant une révision du comité directeur régional en itinérance.</b>		
<b>Indicateur annuel au sein de la communauté :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'actualisation d'une structure de concertation permettant d'assurer une continuité et une fluidité de services entre les différentes équipes de proximité des organismes communautaires et du CISSS de Lanaudière.</li> </ul>		
<b>Cible annuelle</b>	<b>2022 - 2023</b>	<b>2023 - 2024</b>
Maintenir le continuum de soutien grâce aux rencontres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CRIL (2 rencontres)</li> <li>- TAPIL (4 rencontres)</li> <li>- Communauté de pratique (4 rencontres)</li> <li>- Comités intersectoriels dans les grands centres urbains (4 à 6 rencontres Lanaudière Nord / Sud).</li> </ul>	Partiellement atteinte	Partiellement atteinte

Pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024, la cible annuelle fixée a été partiellement atteinte suivant des enjeux de ressources humaines concernant la révision du CRIL. Cette cible demeure en cours de réalisation pour la prochaine année.



**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière**

**Québec** 

**Production :** Direction des programmes santé mentale et  
dépendance, septembre 2024